

Réunion du 17 juin 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 67

Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le dix-sept juin à 17h30, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Alice BENAVENTE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PEMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Loïc COUTRY (Pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ (Pouvoir à M. Jérôme LAY), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Bernard GOBERT, Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Lindsey DEARY, Gérard IRIART (Pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jacques SENSEBE), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Michel LABOURDETTE (Pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 24 : SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : ATTRIBUTION D'AIDES AU TITRE DE 2024**

**Rapporteur : M. Michel LAURIO**

Le 22 mai 2014, le conseil communautaire a adopté un règlement pour l'attribution d'aides financières aux associations de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux. Ce règlement autorise, entre autres, le bureau à instruire les demandes formulées par les maires, pour le compte d'une ou de plusieurs associations porteuses du projet, et prévoit que chaque attribution doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire, étant précisé que cette subvention ne peut être versée que sur justificatifs.

Le bureau a émis un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention :

- A l'Union Cycliste Orthézienne, pour la réalisation de la course « La Béarnaise », qui s'est déroulée à Sauvelade, le 28 avril 2024.

La mairie de la commune concernée a communiqué les éléments financiers demandés qui ont été validés par le conseiller communautaire délégué à la vie associative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'allouer :**
  - 1 500 € à l'Union Cycliste Orthézienne,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée  
Pour extrait certifié conforme,  
Le président,



**Patrice LAURENT**